

**Délibération 2021/07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 2 avril 2021**

Date de la convocation : 25 mars 2021  
Date d'affichage : 25 mars 2021  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12  
POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : RETRAIT DELIBERATION 2021/01 DELEGATION EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil vingt et un et le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE - E. BONNIOL - B. CASTES - G. GUIZIOU - M. HUGOL - P. LOUX - C. NOHARET - I. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA  
ABSENTS excusés : B. DEL ROX - S. JEUNET - S. SILHOL -  
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12 février 2021, celui-ci a décidé d'approuver la convention de délégation avec la Communauté de Communes du Clermontais, d'autoriser le rachat de leurs parts d'un montant de 13 600 € et d'autoriser la création d'un budget annexe eau/assainissement.

Après une réunion avec la Direction Générale des Finances Publiques, il s'avère que la délégation de compétence ne confère à la commune aucun droit sur la gestion des recettes et des dépenses, qui restent compétence de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Conseil Municipal est invité à retirer la délibération 2021/01 du 12 février 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,  
**APPROUVE à l'unanimité le retrait de la délibération 2021/01 du 12 février 2021 relative à la délégation de compétence eau et assainissement.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le